



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

2<sup>ème</sup> réunion de 2025

Séance du 16 juin 2025

Délibération

PV n° 6

Objet : Organisation des groupements du SDIS

Date de convocation :  
04 juin 2025

Réceptionnée à la  
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 18 heures,

le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

• **Membres de droit**

Membres présents : 2

*Monsieur le Directeur de cabinet de la Préfecture Charles NOÏN.  
Monsieur le Payeur départemental Gilles CLIPET.*

• **Membres ayant voix délibérative**

Membres en exercice : 22

Membres présents : 16

*Mesdames Estelle BOMBERGER-RIVOT, Angélique GUILLEMINOT, Catherine LEDOUBLE, Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLLOT.  
Messieurs Bruno BAUDOUX, Guy BERNIER, Jean-Marie CAMUT, Philippe DALLEMAGNE, Olivier DUQUESNOY, Patrick GROSJEAN, Didier LEPRINCE, Philippe PICHERY, Pascal PLUOT, Jacky RAGUIN.*

Membres absents excusés non représentés : 6

*Mesdames Sonia MEIRHAEGHE, Agnès MIGNOT.  
Messieurs Philippe BORDE, Olivier GIRARDIN, Jean-Michel HUPFER, Denis POTTIER.*

- **Membres ayant voix consultative**

Membres titulaires présents : Col Rémy ANDRIOT, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental, Adc Alain GENNERET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, Cdt Nicolas RUINET, Adc Rudy GUBLIN, Adc Cyrille RAPHAEL, Madame Laetitia MUSSARD.

\*\*\*\*\*

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

**Vu** la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

**Vu** le rapport de présentation ci-après ;

\*\*\*\*\*

Afin d'améliorer le fonctionnement et l'efficience de notre établissement public et inscrire l'action de notre SDIS dans le cadre d'un nouvel élan, l'organigramme a évolué.

Celui-ci a fait l'objet d'une délibération du CASDIS en date du 5 décembre 2024 et un arrêté portant organisation administrative du SDIS et de son Corps départemental a été pris le 6 janvier 2025.

Dans ce cadre, il a été créé cinq axes :

- Pôle Administration Générale : il est composé de trois groupements (Administration-Ressources Humaines, Administration-Finances et Administration-Juridique), trois services (Assistance de direction, Communication et Pilotage-Santé Sécurité Qualité de Vie en Service) et une mission Archivage.

S'agissant des trois groupements, l'ajout du terme « administration » dans leur dénomination vise à insister sur la forte transversalité attendue dans l'exercice de leurs missions pour garantir la continuité de l'action de l'établissement et un niveau maximal de résilience et de sécurité en matière administrative.

- Groupement Métier : composé de quatre services, (Prévention, prévision-documentation, opération-planification et informatique et numérique) et du Centre de Traitement de l'Alerte.

- Groupement Territoire : composé d'un volet au service des sapeurs-pompiers volontaires, il regroupe le service Développement et fidélisation du volontariat, le service Jeunesse et citoyenneté, le service Statutaire SPV et le guichet Unique CPI.

De plus, il regroupe les centres d'incendie et de secours mixtes.

- La sous-direction santé : elle regroupe une Chefferie, la Pharmacie à usage interne (PUI) et le secrétariat SDS.

- Groupement soutien opérationnel : il regroupe les services techniques du SDIS et les services formation et compétences.

Après quelques mois de fonctionnement, il apparaît nécessaire de proposer une note décrivant l'organisation interne de ces groupements et pole ainsi que le rôle et les missions des différents services et bureau les composant.

\*\*\*\*\*

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

**PREND ACTE** que ce rapport a été présenté au Comité Social Territorial qui s'est réuni le 4 juin 2025 ;

**VALIDE** l'organisation du SDIS de l'Aube telle que présentée en annexe.

Fait le **20 JUIN 2025**

*Votes pour : 16*

*Mesdames Estelle BOMBERGER-RIVOT, Angélique GUILLEMINOT, Catherine LEDOUBLE, Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLLOT.*

*Messieurs Bruno BAUDOUX, Guy BERNIER, Jean-Marie CAMUT, Philippe DALLEMAGNE, Olivier DUQUESNOY, Patrick GROSJEAN, Didier LEPRINCE, Philippe PICHERY, Pascal PLUOT, Jacky RAGUIN.*

*Vote contre : 0*

*Abstention : 0*

Le Président du Conseil d'Administration



**Philippe PICHERY**